

ANNEXE 3 : pièces requises

Le dossier de demande comprend les pièces suivantes :

- 1° Une notice d'information concernant le propriétaire (nom, nom d'usage, prénoms, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone principal et éventuellement secondaire, ainsi que date, pays, département et commune de naissance) ;
2. une fiche de description du sinistre (localisation et description des dommages) et un dossier photo concernant les dommages ;
3. une copie du dernier avis d'imposition ;
4. une copie de l'avis de taxe foncière sur les propriétés bâties concernant le logement ou tout autre document justifiant de la propriété du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations ;
5. une copie de l'avis de taxe d'habitation ou tout autre justificatif de domicile à la date de début des travaux ou prestations ;
6. un relevé d'identité bancaire ;
7. deux devis d'évaluation des prestations et des travaux nécessaires de reprise du sous-oeuvre partielle ou totale et de réparation des dommages subis par le gros oeuvre du bâtiment ;
8. une attestation d'assurance du logement concerné pour 2018 ;
9. le numéro de permis de construire ou une attestation du maire certifiant que le bâtiment concerné a été construit en conformité avec les règles d'urbanisme et achevé depuis 10 ans à la date du 31 décembre 2017. A défaut, le propriétaire devra fournir tout élément probant que le bâtiment concerné a été achevé depuis 10 ans à la date du 31 décembre 2017 (par exemple : avis de taxe d'habitation ou de taxe foncière, acte authentique dans le cas d'une mutation, etc.) ;
10. le cas échéant, une attestation d'hébergement d'un proche ou facture liée au relogement.